



N.REF : JJG/CB
DC N° 12.237

DECISION

***Portant institution d'une régie de recettes
pour l'encaissement du stationnement payant hors voirie
en centre ville***

***-Parc de stationnement en enclos-
(Avenant N°1 – Modification du fonds de caisse)***

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°11.1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision en date du 10 juillet 2006 (DC N°06/186) portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement du stationnement payant hors voirie en centre ville (Parc de stationnement en enclos) et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 18 juillet 2006,

. Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 06 juillet 2012

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} – L'article 5 de la décision en date du 10 juillet 2006 (DC N°06/186) est modifié comme suit :

« Un fonds de caisse d'un montant de 1 200 €(Mille deux cent euros) est mis à disposition du régisseur titulaire ».

ARTICLE 2 – Les autres articles restent inchangés

**Vu le Trésorier Principal
de ROYAN**

Hubert VIDAL

**Fait à ROYAN, le 05 juillet 2012
Pour le Député-Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD**

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 juillet 2012